

## SAE, CTT, CAM - une fusion dogmatique

Le 18 janvier 2011 l'administration organise une première réunion avec les organisations syndicales représentatives des SAE qui fait suite aux revendications portées par les représentants des SAE et à l'audience avec la DRH du 17 novembre 2010.

Cette première réunion a pour objectif de présenter le calendrier prévisionnel et la méthodologie du chantier de fusion des corps de la catégorie B administrative.

L'administration envisage de fusionner le corps des SAE avec ceux des contrôleurs des transports terrestres (CTT) et des contrôleurs des affaires maritimes (CAM - ayant des fonctions administratives) affirmant ainsi la création d'un nouveau corps ministériel.

La fusion avec le corps des inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière (IPCSR) est abandonnée depuis le transfert de l'activité sécurité routière au ministère de l'intérieur,

Une réunion sous la même forme s'est également tenue en fin d'année dernière pour le corps des IPCSR et des CTT.

L'administration rappelle que l'intégration dans le NES doit s'effectuer au plus tard le 31 décembre 2011.

Elle précise que la DGAFP (direction générale de l'administration et de la fonction publique) impose une intégration dans le NES aux conditions minimum si

aucune fusion de corps n'a été faite.

Par ailleurs, elle indique que pour la DGAFP seule la mise en place de la PFR permet une revalorisation du régime indemnitaire.

L'administration présente la feuille de route avec un calendrier « au pas de charge ». L'objectif de fusion est fixé à octobre-novembre 2011.

Ce calendrier tient compte des étapes incontournables du processus réglementaire.

Le chantier de fusion démarre par la mise en place de trois instances :

- un comité de pilotage,
- une équipe projet,
- un groupe de travail.

Le groupe de travail est composé de l'équipe projet et des représentants des personnels.

Il se réunira de février à juin 2011 et abordera les thématiques suivantes :

- missions métiers et compétences
- recrutement et formation
- règles de gestion, promotions
- rémunération et reclassement.

Pour **FORCE OUVRIERE** ce projet de fusion entre dans le cadre de la RGPP et de la suppression du statut général de la fonction publique et des statuts particuliers.



**FORCE OUVRIERE** rappelle qu'il n'a pas signé les accords concernant le nouvel espace statutaire (NES), réforme pénalisante pour la majorité des SAE.

La signature de certaines organisations syndicales a permis à l'administration de mettre en oeuvre cette réforme.

**FORCE OUVRIERE** insiste donc pour que des mesures particulières soient mises en oeuvre pour limiter les effets néfastes du NES notamment dans les déroulements de carrière.

**Aucun SAE ne doit être laissé sur le bord de la route.**

**FORCE OUVRIERE** exige une véritable réforme de la catégorie B.

**FORCE OUVRIERE** réaffirme son opposition à la PFR, source de tension et de concurrence entre les agents.

Fort de l'expérience vécue par nos collègues adjoints administratifs et dessinateurs **FORCE OUVRIERE** alerte une fois encore l'administration sur les conséquences de la réduction du mandat de la CAP des SAE. Il exige que les SAE ne restent pas sans CAP comme cela a été le cas pendant plusieurs mois en 2010 pour les adjoints administratifs et les dessinateurs.

---

### Bulletin d'adhésion

Pour défendre vos intérêts et le service public, rejoignez FORCE OUVRIERE.  
Je souhaite adhérer au syndicat Force Ouvrière PETULTEM.

NOM :

PRENOM :

SERVICE :

ADRESSE :

TELEPHONE :

Bulletin à retourner à l'adresse ci-dessous :

SN FO-PETULTEM

**MEDDTL - Plot I - Arche de la Défense - Colline Sud – 30, Passage de l'arche  
92055 - Paris La Défense Cedex 04**